ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 10002

Texte de la question

M. Benoist Apparu attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la décision du Gouvernement de différer l'entrée en vigueur de la rénovation de la formation initiale de masseur-kinésithérapeute, initialement prévue pour la rentrée 2012. La rénovation en question devait permettre la reconnaissance au niveau master 1 de la formation de kinésithérapeute et instaurer une première année universitaire obligatoire à tous les élèves ainsi que la possibilité de faire une année de spécialisation complémentaire. Cette réingénierie du diplôme de masseur-kinésithérapeute, voulue notamment par les étudiants, représente une réelle avancée pour la profession. C'est la raison pour laquelle il souhaite connaître les intentions du Gouvernement et le calendrier précis des arbitrages qui seront rendus à ce sujet.

Texte de la réponse

En vue de son inscription dans le schéma licence-master-doctorat, la formation de masseur-kinésithérapeute a fait l'objet d'une réingénierie dont les travaux ont été menés par le ministère en charge de la santé. Ces travaux, ainsi que les projets de texte modifiant la réglementation afférente à cette formation, ont été soumis fin juillet 2012, pour avis, au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui a formulé un certain nombre d'observations tant sur les aspects réglementaires que sur le contenu scientifique de cette formation réingéniée. Concernant la possibilité de permettre à des étudiants en masso-kinésithérapie de se former dans le champ des pratiques avancées, il appartient au ministère des affaires sociales et de la santé de les définir et de conduire les travaux sur les référentiels de formation correspondants. Ces référentiels seront soumis, pour avis, au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et à la conférence des présidents d'universités en vue d'une reconnaissance à un grade universitaire.

Données clés

Auteur : M. Benoist Apparu
Circonscription : Marne (4e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10002
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 13 novembre 2012, page 6416
Réponse publiée au JO le : 22 janvier 2013, page 845